Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 4 (1896)
Heft: 9

Artikel: Notice historique sur le petit-saconnex
Autor: Borgeal, H. Gay du
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-6381

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

4me année. N° 9. Septembre 1896.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

NOTICE HISTORIQUE SUR LE PETIT-SACONNEX

I

Le Petit-Saconnex, dont les destinées ont suivi dans l'histoire celles de Genève, faisait partie avant la Réforme du décanat d'Aubonne, qui s'étendait de Saint-Gervais à la rivière d'Aubonne, laquelle séparait le diocèse de Genève de celui de Lausanne. Ce décanat comprenait toute la contrée qui a dû composer l'ancien comté Equestre, dont une partie a été appelée le Pays de Gex.

Le village du Petit-Saconnex, qui a donné son nom au territoire communal qui l'environne, a commencé à se former à une époque assez reculée. Des habitations ont dû se grouper de bonne heure sur ce charmant plateau qui s'élève sur la rive occidentale du bleu Léman, au-dessus de Genève, à une altitude de 450 mètres, et d'où le regard ravi découvre le vaste et admirable panorama qui se déroule depuis le Jura jusqu'aux pics des hautes Alpes.

En effet, dès le XIIe siècle, les chartes mentionnent cette localité sous le nom latin de *Saconayus parvus ;* la langue romane l'appelle *Sachonay-lu-Pitet*, puis *Saconay-lo-Petit*. A cette date paraît la famille de Saconnex, au sujet de laquelle nous donnerons quelques renseignements.

Les actes des XIIIe et XIVe siècles parlent également des différents hameaux du Petit-Saconnex, dont les noms ont été conservés jusqu'à nos jours.

Le territoire de cette commune que l'on nommait la *Banlieue de Cornavin* se trouvait placé dans les limites des Franchises, c'est-à-dire que ses habitants jouissaient des mêmes libertés et des mêmes prérogatives qui avaient été concédées à la ville impériale de Genève et dont l'origine se perd dans la nuit des temps.

On sait qu'en 1387 un évêque patriote, Adhémar Fabri, confirma et promulgua ces Franchises et les rendit définitives. En consacrant ainsi ces anciennes coutumes, il en fit le fondement de la liberté séculaire du peuple de Genève. Ces privilèges étaient fort importants et les citoyens en étaient justement jaloux.

Voici, à titre de curiosité, l'un des articles, et le plus remarquable peut-être, du Code des Franchises:

« Les citoyens et bourgeois de la cité peuvent chaque année établir et ordonner quatre d'entre eux comme *procureurs* et *syndics* et transmettre à ces magistrats toute leur autorité. Ces quatre syndics gèreront les affaires de la cité et des citoyens et feront tout ce qui sera utile à leurs intérêts. »

Les citoyens avaient ainsi le droit d'être administrés par leurs propres représentants. Les Franchises accordaient de plus aux Genevois le droit d'être jugés par leurs pairs ou leurs égaux, c'est-à-dire par les magistrats qu'ils nommaient; — de plus la garde de la ville pendant la nuit, du coucher du soleil jusqu'à son lever. — Si, dans les limites des Franchises, il était fait violence à qui que ce soit, les citoyens avaient le droit de défendre l'offensé de tout leur pouvoir.

Pendant la période du moyen âge particulièrement, le Petit-Saconnex, comme les territoires voisins, était

morcelé en un certain nombre de possessions féodales, relevant de différents seigneurs et tenues à titre de fiefs.

Le *Régeste genevois* nous donne à ce sujet d'intéressants détails dont nous relevons les suivants :

Le 7 février 1299, Ulrich Prévessin, citoyen de Genève, en réservant la fidélité qu'il doit à l'évêque, prête hommage lige à Amédée, comte de Genevois, pour divers fonds situés à Saconnex-le-Petit. Il est question dans cet acte de *La Forêt*, que possède l'évêque, d'une terre située au *Crêt*, des chemins tendant de Saconnex au *Bochet*, de Saconnex à Genève, de cette ville à Saconnex-le-Grand, etc. Les propriétaires sont entre autres : les nobles de Saconnex, de Saint-Apre, de Fernex, de Cointrin, l'église de Saint-Gervais, etc. — Les familles de Saint-Germain et de la Charrière, de Saint-Gervais, avaient aussi, à cette époque, des possessions dans ces localités.

Le 28 mars 1305, Guillaume de Pouilly, clerc (notaire) de Genève, reconnaît tenir en fief de l'évêque de Genève une pièce de terre située vers La Forêt et une seconde vers Cornavin, le long de la voie publique se dirigeant de Saint-Gervais à Saconnex.

L'Hôpital de Notre-Dame du Pont-du-Rhône possédait également des droits dans le Petit-Saconnex. Cet hospice, mentionné déjà en 1236, était situé au bas de la Cité et en aval du pont du Rhône.

Le 21 juillet 1302, le recteur de cet établissement alberge à Jean Maréchal, citoyen de Genève, sous le cens annuel de six sous genevois, un pré à *Morillon*.

Le 9 septembre 1309, Jean Chabert, marchand mercier, de Genève, reconnaît tenir de cet hôpital une pièce de terre de deux poses environ, située en *Maynes*, sous la redevance annuelle de trois bichets de froment, mesure de Genève.

Le lieu dit « en Maynes » est probablement le hameau

appelé « les Mêmes » qui existait autrefois en dehors et au nord de la porte de Cornavin.

Mais tous ces fiefs disparurent peu à peu. L'introduction de la Réforme et la chute du pouvoir épiscopal firent perdre au territoire genevois son aspect purement féodal. Dès le XVIe siècle, nous voyons la Seigneurie de Genève s'efforcer de réunir au domaine de l'Etat ces possessions grevées d'anciens droits. Aussi, le 8 décembre 1638, elle acquit par subhastation le fief de Saconnex, provenant des hoirs de Guillaume de Saconnex, fief qui ne paraît pas avoir été renové et qui était peut-être le dernier qui subsistât dans cette localité. Le plus ancien plan du Petit-Saconnex que nous connaissions, qui fut dressé en 1712 et demeure conservé aux Archives de Genève, ne mentionne en tout cas aucun fief.

Notons enfin que cette possession ne constituait plus qu'un simple fief, sans juridiction, relevant de la Seigneurie.

Ce domaine était situé près du *Chemin des Crêts* ; l'on y voit encore les restes d'une tourelle de son ancienne maison-forte.

Disons maintenant quelques mots sur l'illustre famille dont ce lieu a été le berceau.

II

Les nobles de Saconnex qui, comme nous l'avons déjà dit, figurent dans les chartes dès le XIIe siècle, possédaient à l'origine le Grand et le Petit-Saconnex, ainsi que le village de Saconnex au delà d'Arve, où l'on peut distinguer les ruines d'une tour, derniers débris de leur antique château.

Au XIIIe siècle, plusieurs d'entre eux portent encore le titre de cette seigneurie primitive. Pierre, seigneur de Saconnex, prête hommage lige au comte de Genevois, le

22 novembre 1280, pour diverses possessions qu'il tient en fiefs à la Roche et dans les environs. Il était fils de feu Richard, seigneur de Saconnex.

Cette famille, qui forma bientôt plusieurs branches, fut alliée à de riches et puissantes maisons, aux comtes de Genevois, aux barons des Allinges, etc., et fournit de nombreux dignitaires aux Eglises de Lyon et de Genève ; treize d'entre eux furent revêtus du titre de comte de Saint-Jean de Lyon et l'un occupa le siège épiscopal de Genève.

Le premier représentant de cette maison qui nous soit connu est Guillaume de Saconnex, qui vivait avant 1128.

Le 19 avril 1196 paraissent le chevalier Guillaume et ses neveux, ainsi que son frère Pierre, qui vendent à Maurice de Villars, pour 52 livres genevoises, un moulin situé sur le Rhône, à Genève, indiqué comme étant le troisième à partir du pont.

Au commencement du XIIIe siècle vivaient six frères de Saconnex. L'un d'eux, Guillaume, le même probablement qui vient d'être cité, fut l'auteur de la branche qui acquit plus tard la Seigneurie de Bursinel, dans le Pays de Vaud.

Vers 1214, les frères Pierre, Girold et Richard participent à une donation faite à la Chartreuse d'Oujon (qui s'élevait entre Arzier et Saint-Cergues), d'une terre située à Saconnex-le-Grand, entre le bois de Cointrin et un sentier conduisant au hameau de Prévessin. Les hommes de Saconnex, réunis devant l'église, jurent de respecter cette donation.

En 1263, Humbert et Guillaume de Saconnex avaient établi leur résidence à Troinex.

Le 30 mars 1290, Jordane de Saconnex et ses fils Perronet, clerc, et Humbert vendent au recteur de l'Hôpital de Notre-Dame du Pont-du-Rhône, une maison et son

casal situés à Genève, au lieu dit *Bornua* (aujourd'hui rue Calvin), pour le prix de 6 livres et 12 sous genevois et sous la rente annuelle de 27 deniers.

Une branche des de Saconnex s'allia au XVe siècle avec la famille d'Estrès, avec laquelle elle se fondit et s'éteignit.

En 1602, un noble de Saconnex possédait, paraît-il, le fief et la maison-forte de Pregny.

Enfin, nous avons vu la Seigneurie de Genève acquérir quelques années plus tard le fief de Saconnex.

Cette famille disparut vers la fin du XVIIIe siècle, et ses derniers représentants furent, croyons-nous, les seigneurs de Bursinel. En 1536, une branche de la maison de Saconnex avait déjà en mains le château et la terre de Bursinel, qu'une alliance porta à la famille de Watteville, après 1791.

Rappelons pour terminer le nom du général Jean de Saconnex, seigneur de Bursinel, qui après s'être illustré au service de France, commanda avec beaucoup de distinction une partie des troupes bernoises à la bataille de Willmergen, en 1712. Né en 1646 et mort en 1729, il a laissé entre autres une *Relation de la guerre des Suisses en 1712.*[1]

On voit, par ces quelques notes, que la famille de Saconnex a joué un rôle important et souvent brillant dans l'histoire de nos contrées.

III

L'événement capital que vit s'accomplir le Petit-Saconnex pendant les temps modernes fut l'établissement de la Réforme. Son territoire, qui jusque-là était de la

[1] *Régeste genevois* ; Archives de Genève ; Besson, Grillet, Galiffe, Gaudy-Le Fort, Dufour, etc.

juridiction du mandement de Peney, placé sous la souveraineté de l'évêque, forma l'une des paroisses de la République.

En 1590, un terrible désastre frappa sa population : les troupes du duc Charles-Emmanuel de Savoie, qui harcelaient Genève, réduisirent en cendres le Petit-Saconnex. Elles surprirent en même temps, entre Châtelaine et le Bouchet, un détachement genevois qui perdit 120 combattants. Au nombre des braves qui ne tombèrent qu'après une héroïque résistance, se trouvaient des représentants des familles de Budé, Du Pan, Duboule, Pictet et Dunant, du Petit-Saconnex. [1]

Mais le village, qui avant l'incendie comptait une trentaine de familles environ, [2] se releva de ses ruines. Un temple y fut construit en 1621, et la même année, Nicolas Vedel fut, le premier, nommé pasteur de la paroisse. Le grand-oncle maternel de Jean-Jacques Rousseau, le pasteur Samuel Bernard, occupait ce poste en 1680.

[1] En élargissant le chemin montant et encaissé qui relie la route de Moillebeau aux Crêts du Petit-Saconnex, et qui porte le nom significatif de *Vie* (soit voie) *des Morts*, dit *Le Genevois* du 30 août 1894, la pioche des terrassiers a mis à découvert une quantité considérable d'ossements humains. Ces restes, qu'un long séjour dans la terre avait rendus excessivement friables, n'offraient d'ailleurs aucune trace de sépulture régulière. Les corps paraissaient avoir été jetés pêle-mêle dans une ou plusieurs fosses communes.

Est-on en présence d'un enfouissement pratiqué à la suite d'une épidémie, ou ces débris proviennent-ils du combat dit de *Châtelaine*, qui fut livré, comme chacun sait, à très peu de distance de là, le 7 juillet 1590, entre Savoyards et Genevois, et dans lequel 120 des nôtres, suivant les uns, 200, suivant les autres, perdirent la vie ?

Ce qui semblerait prêter quelque vraisemblance à cette dernière hypothèse, c'est qu'un des crânes recueillis est perforé d'un trou rond, semblable à une blessure de balle.

Ce n'est du reste point la première fois qu'on trouve des ossements dans la propriété T., qui borde le chemin en question.

[2] En 1880, la commune avait 3976 habitants ; elle s'est beaucoup accrue depuis.

Pendant les dernières années du XVIIme siècle, les habitants du Petit-Saconnex accueillirent avec une touchante fraternité les malheureux protestants français, victimes des persécutions religieuses, qui trouvèrent sur le sol genevois un asile et une nouvelle patrie.

La Révolution française, dont les théories envahirent si rapidement les pays voisins, ne passa point inaperçue dans les campagnes du Petit-Saconnex. En 1794, le temple, où le culte fut interrompu, devint le lieu des séances du club révolutionnaire de la commune.

Le 15 avril 1798, la France s'empara de Genève et la réunit à son territoire. Les registres de l'état-civil du Petit-Saconnex furent remis à la municipalité de Vernier, chef-lieu de canton du département du Léman, dont ce village faisait partie.

Pour conserver les cloches, qui d'après les lois du vainqueur pouvaient être enlevées comme ne tenant pas à une horloge, le pasteur imagina de faire attacher à chaque battant des cordes communiquant avec une maison voisine, depuis laquelle on sonnait les heures. L'heure du sermon était annoncée par une double sonnerie. En 1799, on fit l'acquisition d'une horloge.

Le temple, qui possédait un orgue depuis 1797, avait été complètement réédifié en 1729. Il fut réparé en 1844, et un nouveau clocher remplaça l'ancien.[1] A côté s'élève la Mairie, gracieuse construction moderne.

A l'époque où Genève dut subir la domination française, et ensuite pendant le passage des armées des alliés, le Petit-Saconnex supporta sa large part des lourdes charges qui accablèrent notre pays.

Une lettre, du 3 juillet 1815, nous dépeint l'aspect que présentait alors cette localité. En voici les principaux passages :

[1] P. Jamin, *Temples illustrés des anciennes communes genevoises*.

« Les Pasteur ont chez eux un général autrichien et tout son état-major, qu'il faut nourrir, et autour d'eux, dans leurs prés et champs, sept mille hommes d'infanterie et de cavalerie. Mme du Pan a chez elle un régiment d'infanterie et un de cavalerie. Mme de Budé a dans son parc l'artillerie de réserve de l'armée et huit cents chevaux... Mme Revilliod a six cents Autrichiens à la Tour de Balessert...

La commune du Petit-Saconnex est mangée jusqu'au vif ! Les contributions, les réquisitions se succèdent rapidement... Mais Genève ne reviendra pas française, et cela console de bien des choses. » [1]

En effet, la bannière de Genève flotte toujours, libre et fière, à l'ombre de la Croix fédérale, — et la population du Petit-Saconnex, active, laborieuse, éclairée, poursuit vaillamment l'œuvre des ancêtres.

*
* *

Après cette petite excursion dans le domaine du passé, reportons nos regards sur les merveilleux horizons que nous présente une nature toujours sereine, toujours admirable, — et donnons la parole à M. Louis Grandjean, instituteur, qui a écrit cette page charmante :

« Nulle part vous ne jouissez d'un panorama plus grandiose que sur la promenade des *Crêts*. Les expressions les plus riches, les plus recherchées ne sont qu'un faible secours pour décrire cette nature superbe et fière ; c'est à peine si le pinceau du peintre arriverait à donner l'illusion du tableau, tant les formes en sont parfois vaporeuses, tant les teintes en sont variées et délicates. On n'ose pas y toucher, on craint de se trouver au-dessous de la vérité et de ne pouvoir rendre la chaleur de ton de

[1] Edmond Pictet, *Notes historiques sur le Petit-Saconnex*, ms. — L'auteur de la lettre citée, M. de Constant, propriétaire à St-Jean, écrivait à sa sœur, qui habitait Lausanne.

ce soleil couchant, — car c'est à ce moment qu'il faut se laisser aller à l'émotion, et sentir combien nos aspirations au beau sont loin du beau dans la nature.

» Et si maintenant vous voulez avec moi détailler quelque peu ce féerique décor, prenez place sur ce banc surélevé, rustique belvédère. D'abord, au premier plan, un pré qui dévale, un lopin de vigne, quelques murs, trois maisons, le tout caché, enfoui dans des massifs de verdure. Au second plan, les hauts quartiers de la ville, avec St-Pierre et ses clochers, puis beaucoup plus sur la gauche, et découpé par des cimes d'arbres, le lac, bleu du reflet des cieux.

» Puis au-dessus de tout cela, les grands accidents de la nature : les deux Salèves, sévères le matin, riants et verdoyants le soir ; plus loin, le Môle, et derrière, dans le lointain, la chaîne des Alpes qui se déroule, majestueusement dominée par le Mont-Blanc, dont la couronne de glace étincelle aux feux du jour.

» Quand toute cette nature est encadrée par un ciel d'un azur intense, lumineux, et que le soleil, devenant moins ardent, semble gagner les plages du couchant, — il est bon de rester dans une admiration muette, car chercher à saisir les détails, ce serait s'approcher trop près du tableau, ce serait manquer l'ensemble.

» Et derrière soi, les derniers rayons de l'astre qui va disparaître dorent le front du Jura, que masquent, en partie, les arbres de l'avenue, l'Asile des vieillards, celui des convalescents, et là-bas, du côté du Fort, ce coquet petit chalet, tout fier de la verdure qui l'entoure. »

H. Gay du Borgeal.